

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE PRIVAS RHÔNE ET VALLÉES

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 FÉVRIER 2004, salle Albin MAZON – Maison des Associations à Privas

Début de la séance : 19h00

Ordre du Jour :

- Diverses délibérations de démarrage de la communauté
- Délégation des Vice- Présidents
- Indemnités des membres du bureau
- Mise en place des commissions
- Recrutement
- Débat d'orientation budgétaire
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Didier BELIN (délégué intercommunal de Veyras et Vice Président de la communauté de commune)

-1- Délibérations de démarrage de la communauté :

Le Président François VEYREINC explique à l'assemblée communautaire qu'un certain nombre de délibérations d'usage doivent être prises pour lui donner toute l'autorité nécessaire à la bonne gestion de la communauté au quotidien. Il cède la parole à M. Gérard BÉAL (délégué communautaire de Flaviac et Vice-Président) pour le détail de ces délibérations.

Énoncé des délibérations à prendre par M. Gérard BÉAL :

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Gérard BÉAL propose que le Conseil Communautaire donne délégation au Président pour les fonctions suivantes :

- de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600,00€ ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- d'intenter, au nom de la communauté de commune, les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle ;
- de régler les conséquences dommageable des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communautaires.

M. Gérard BÉAL soumet ces propositions de délégation faite au Président au vote du conseil communautaire : **les délégations sont adoptées à l'unanimité des délégués intercommunaux présents.**

Le Président souhaite compléter la délibération ci-dessus sur le point relatif à la délégation de passation des marchés publics sans formalité préalable. Conformément aux dispositions de la loi MURCEF, le Président propose de fixer un montant hors T.V.A. compris entre 41 000,00€ et 200 000,00€. Il soumet au conseil communautaire la somme de 45 000,00€, au ddà de laquelle le conseil sera sollicité.

Monsieur Jean-Pierre ASTRUC (délégué de Creysseilles) fait remarquer que les appels d'offres peuvent être réalisés à partir de 100 000,00€. Le Président prend acte de la remarque et ne manquera pas d'en faire la proposition au conseil quand le cas se présentera.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité, des délégués intercommunaux présents, la proposition faite par le Président de lui autoriser la passation de marchés sans formalité préalable jusqu'à la limité de 45 000,00 hors T.V.A.

Le Président demande au conseil communautaire de lui déléguer l'autorité nécessaire pour négocier la convention avec la mairie de Privas et relative à la domiciliation de la communauté à la maison des associations – place des Récolets à Privas.

Il précise toutefois que cette convention portera uniquement sur les locaux administratifs. La salle de réunion Albin MAZON ne fera pas l'objet d'une mise à disposition permanente, le bureau proposant de faire tourner les séances du conseil communautaire et des commissions dans les communes adhérentes. La salle de réunion sera louée au cas par cas. Il s'agit de minimiser la gêne occasionnée pour les associations privadoises qui l'utilisent pour des assemblées générales ou des manifestations d'importance. Cette proposition s'inscrit également dans un soucis de maîtriser les coûts de fonctionnement de la communauté.

Daniel CERISE (délégué communautaire de Privas et Vice - Président) précise que le montant de la location sera calculé sur les bases utilisées pour les syndicats intercommunaux. Il précise que le chiffrage des travaux est en cours.

M. André PEYRARD (délégué communautaire de Chomérac) souligne le fait que la délocalisation des séances du conseil communautaire peut entraîner un manque de lisibilité dans la localisation de la communauté.

Le Président François VEYREINC souligne que les locaux administratifs, et pouvant recevoir les administrés de la communauté, seront clairement identifiés et leur domiciliation restera lisible par tous.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à négocier la convention liant la communauté et la mairie de Privas, relative à la domiciliation de la communauté au sein de la maison des associations – place des récolets.

-2- Délégation des Vice-Présidents :

Le Président François VEYREINC propose de déléguer aux cinq Vice-Présidents, selon l'ordre qui suit, les délégations suivantes :

- 1^{er} Vice-Président : Edouard LEVEUGLE (Maire de Chomérac) sera chargé du développement économique et du tourisme.
- 2^{ème} Vice-Président : Daniel CERISE (Maire-Adjoint de Privas) sera chargé de l'évolution des statuts de la communauté et des problématiques liées à l'environnement.
- 3^{ème} Vice-Président : Patrick LALLEMAND (Maire-Adjoint du Pouzin) sera chargé des finances et de la fiscalité.
- 4^{ème} Vice-Président : Didier BELIN (Maire-Adjoint de Veyras) conduira la réflexion sur la mise en place d'une politique relative aux loisirs & sports et une politique relative à la petite enfance.

- 5^{ème} Vice-Président : Gérard BÉAL (Maire de Flaviac) sera chargé de l'aménagement de l'espace, de la voirie et chemins de randonnées.

Le Président souligne qu'il animera et gèrera les relations externes et la communication générale de la communauté.

19h30 : arrivée de Mr Alain MARTIN – délégué communautaire et Maire du Pouzin.

Le Président François VEYREINC précise que ces délégations ne font pas l'objet de délibération mais d'un arrêté communautaire relevant de son autorité.

-3- Présentation et installation des commissions :

- Commission relative au développement économique :
Membres : Mrs Marc JARZAT, Jean-Louis BONHOMME, Michel GAIGNIER, Alain CHAUSSIGNAND, André PEYRARD, Michel CONSTANT, Gilbert MOULIN, Florian BÉNÉFICE, B.CHASTAGNIER, Alain MARTIN, Michel VALLA et Jacques BALTOGLU
- Commission relative au tourisme :
Membres : Mrs Jean LEYNAUD, Jean-Louis BONHOMME, Florian BÉNÉFICE et Mme BERNARD
- Commission relative à l'aménagement de l'espace :
Membres : Mrs JACQUET, Jean-Pierre ASTRUC, Michel GAIGNIER, Michel CONSTANT, Roland SADY, Marc JARZAT, Yves CHEVALIER.
- Commission relative à la voirie et chemin de randonnées:
Membres : Mrs Roland SADY, Jean-Pierre ASTRUC, Florian BÉNÉFICE.
- Commission relative aux finances et à la fiscalité :
Membres : Mrs Jean LEYNAUD, Jean-Pierre ASTRUC, Jean-Claude DURAND, Philippe MAZADE, Jean-Pierre LADREYT, Gilbert MOULIN, Florian BÉNÉFICE, Christian VERCASSON, Jacques BALTOGLU et Mme BERNARD.
- Commission relative à l'évolution des statuts :
Membres : Jean-Louis BONHOMME, Didier BELIN, Yann BACCONNIER, Jean-Claude DURAND, MALLEVAL, Jean-Pierre LADREYT, Yves CHEVALIER, Christian VERCASSON.
- Commission relative à l'environnement, au SPANC et à la SPA :
Membres : Mrs Marc JARZAT, Yann BACCONNIER, Gilbert MOULIN et Mme MARQUÈS.
- Commission relative à la réflexion sur les loisirs et les sports :
Membres : Mrs Michel GAMONDES, André PEYRARD, Yann BACCONNIER, Gilbert MOULIN.
- Commission relative à la réflexion sur la petite enfance :
Membres : Mrs Jean LEYNAUD, TESTUD, CHASSIGNOL et Mmes CHASTAGNIER, BERNARD et BOUCHET.
- Commission relative à la communication et aux relations externes :
Membres : Mrs Philippe MAZADE, Michel GAIGNIER, Florian BÉNÉFICE, Michel VALLA et Yves CHEVALIER.

Présentation faite des commissions et de leur composition, le Président François VEYREINC propose qu'elles soient élargies aux délégués suppléants de façon à avoir des groupes de travail équilibrés.

Commentaires des Vice-Présidents sur leur commissions respectives :

Mr Édouard LEVEUGLE souhaite rapprocher le développement économique avec le tourisme, tous deux intimement liés dans une logique de territoire. Il souhaite construire une meilleure connaissance des potentialités, des acteurs du territoire de la communauté. Cette dernière doit jouer un rôle fédérateur des initiatives et accompagner les projets émergents.

Un travail a déjà été réalisé sur le domaine du tourisme avec des contacts pris avec l'Office du Tourisme de Privas en vue de, soit l'intégrer à la communauté, soit conventionner des actions communautaires avec lui. Il s'agit de sortir de la logique d'animation locale pour construire une promotion touristique du territoire communautaire.

Mr Patrick LALLEMAND présente les premiers éléments financiers relatifs au budget de la communauté, qui, pour mémoire, a adopté la fiscalité additionnelle. S'agissant de la dotation 2004, la communauté a déjà perçu 147 730,00 € calculés sur la fiscalité moyenne des E.P.C.I. environnants. Les prochaines dotations seront moindres car il y aura un réajustement.

Mr Daniel CERISE fait état des premiers dossiers que sa commission aura à traiter avec l'installation du service d'information et de conseils aux usagers dénommé SPANC, au plus tard pour le 1^{er} Janvier 2005. La commission devra traiter également la problématique des animaux errants. Sur ce sujet, il convient d'identifier les méthodes utilisées par les communes adhérentes. Deux aspects restent à résoudre : la capture et la garde des animaux. Si la capture pourrait rester à la charge des communes, il faudra trouver une solution pour la garde des animaux.

.....

Mr Jean LEYNAUD pose le problème des permis de construire avec assainissement autonome. Qui a terme les délivrera ?

Mr Daniel CERISE précise que le SPANC n'a pas pour vocation l'instruction des ces permis de construire, mais à conseiller les porteurs de projets. La qualité et la méthode d'assainissement envisagée reste à la charge du demandeur sous le contrôle de police du Maire.

Mr Yann BACCONNIER précise que le contrôle de ces assainissements par l'autorité municipale devra être opérationnel à compter du 31 décembre 2005. Le maire sera amené à se positionner sur l'autorisation ou le refus d'installation des systèmes d'assainissement proposés par les demandeurs. La communauté de commune devrait avoir un rôle à jouer dans ce domaine.

Mr François VEYREINC considère que la communauté doit jouer un rôle d'accueil et de conseils à travers la mise en place du service SPANC. La compétence de contrôle des systèmes d'assainissement ne fait pas partie de ces prérogatives si l'on se réfère aux statuts.

.....

Mr Erreur! Signet non défini. présente les orientations des deux commissions qu'il a en charge d'animer. Il s'agit de faire un état des lieux regroupant l'ensemble des acteurs locaux, des méthodes de travail. L'objectif est de repérer les besoins, de proposer des passerelles entre les loisirs, le sport, et la petite enfance.

Cet état des lieux, son analyse, seront les points de départ pour élaborer une réflexion transversale sur ces thématiques et proposer à termes le cadre général d'une future politique communautaire qui pourrait proposer des passerelles entre les diverses politiques publiques et les objectifs visés par la communauté.

Mr Gérard BÉAL proposera à la commission, chargée de l'aménagement de l'espace, d'établir un recensement des informations techniques existantes. Cet état des lieux pourrait nourrir la réalisation d'un document référentiel qui serait utilisé comme outil d'accompagnement des projets sur le territoire de la communauté. Pour cela un rapprochement sera entrepris avec la MIDE et le SDEA.

.....

Mr Michel GAINIER : dans le cadre de son contrat de rivière, le Syndicat Ouvèze-Vive, instruit un volet paysager qui prévoit la création de sentiers de découverte a proximité des berges de rivières. Ce travail sera communicable pour éviter de refaire ce qui est déjà fait.

M. Gérard BÉAL : C'est également le cas pour les sentiers de randonnées. Beaucoup de données sont disponibles chez des opérateurs comme le Comité Départemental du Tourisme ou de la Randonnée Pédestre.

M. François VEYREINC : les commissions devront pouvoir consulter les acteurs locaux et les associer à leurs travaux. C'est pourquoi elles devraient pouvoir inviter ces opérateurs à leurs séances de travail.

M. Philippe MAZADE : des passerelles fortes existent dans les deux thématiques loisirs&sports et petite enfance. Un rapprochement de ces deux commissions semble possible.

M. Didier BELIN : le travail et les orientations de ces deux commissions guideront leurs évolution et une fusion des deux pourra être envisagée.

.....

Les débats sur les commissions étant clos, le Président François VEYREINC invite le conseil communautaire à installer ces commissions de travail, à valider leurs compositions et la possibilité de faire appel aux délégués communautaires suppléants pour les compléter.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité la délibération proposée par le Président François VEYREINC.

-4- Indemnités des membres du bureau :

M. Patrick LALLEMAND présente, conformément aux travaux préparatoires menées par le groupe de travail sur les finances, la proposition d'attribuer 1/3 du montant prévu par les textes en vigueur.

- Pour le président : 1/3 de 1757,43€ soit 585,81€
- Pour les Vice-Présidents : 1/3 de 702,99 € soit 234,32€

Ces calculs ont été faits sur la base de la strate de population comprise entre 20 000 et 49 000 habitants.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité la proposition présentée par M. Patrick LALLEMAND.

-5- Recrutement de personnel :

Le Président François VEYREINC propose de créer un poste de secrétariat à mi-temps et un poste de chef de Services qui aurait pour mission d'accompagner les commissions, d'être le collaborateur direct du bureau communautaire, l'ingénierie de projets, le montage des dossiers de subventions, le suivi des études.

M. Jean LEYNAUD souhaiterait que l'on privilégie la filière technique ; l'administratif pouvant être réorienté sur le poste de secrétariat.

M. André PEYRARD : le poste de secrétariat devra nécessairement évoluer rapidement dans son temps de travail, un mi-temps semble d'ores déjà insuffisant à la vue du travail annoncé précédemment.

M. François VEYREINC précise que l'idée est de décider d'un point de départ en termes de personnel. Puis les postes évolueront inéluctablement en fonction du développement de la communauté.

M. Jacques BALTOGLU : quand se justifiera la mise en place du poste de Chef de Services ?

M. François VEYREINC estime que cela sera fonction de la définition du poste, des délais de recrutement, des dossiers à traiter. Mais l'on ne s'interdira pas de recruter si de bonnes opportunités se présentent.

M. Jean LEYNAUD pense qu'il est nécessaire d'ouvrir le poste de Chef de Service, mais que pour la définition du profil, il est important que le conseil communautaire soit consulté et qu'un débat ait lieu.

M. François VEYREINC : le poste doit s'inscrire dans une logique d'évolution des compétences de la communauté et fonction du calendrier d'intégration des syndicats. D'autres personnels devront intégrer la communauté. Le Chef de Service devra avoir des fonctions de direction générale.

Sur proposition du Président François VEYREINC, le conseil communautaire adopte à l'unanimité l'ouverture du poste de secrétariat à mi-temps et du poste de Chef de Service.

-6- Débat d'orientation budgétaire :

Le Président François VEYREINC donne lecture des grandes lignes d'orientation budgétaire qui guideront la communauté dans son développement :

- La valeur doit revenir au territoire et pas à la structure,
- Une structure communautaire légère, autonome et efficace,
- Valider et assumer les premières dépenses issues des compétences déléguées,
- Éclairer le conseil communautaire, les conseils municipaux, les acteurs de l'intercommunalité, (là où se sera réellement nécessaire) par des études, véritables outils d'aide à la décision.
- Être visible et lisible sur tout le territoire communautaire.

Le détail des points abordés par le Président se trouve en annexe de ce compte-rendu.

Questions diverses :

- Demande de retrait des communes de Saint Symphorien Sous Chomérac, Saint Lager de Bressac, Rochessauve :

Ces trois communes ont intenté un recours devant le tribunal administratif, ce dernier n'a toujours pas pris position. La communauté de commune n'a pas à interférer dans cette procédure.

Ces communes ont néanmoins la possibilité de demander leur retrait conformément aux articles L52-14-26 ; L52-11-19 et L52-11-45. Il s'agit d'une possibilité dérogatoire pour les communes manifestant leur souhait de quitter un périmètre pour un autre. La C.D.C.I. est saisie de la demande pour laquelle elle émet un avis et à partir duquel il revient au Préfet de se prononcer. Dans tous les cas de figure la communauté de commune n'a pas à se prononcer.

Le Président François VEYREINC propose au conseil communautaire de mettre en place des rencontres individuelles entre les trois communes et la communauté.

M. Alain MARTIN estime que cela n'est pas opportun. Tout a été dit et fait sur ce dossier.

Le Président souligne le fait que la communauté doit se préparer à être consultée par la C.D.C.I. et rester à l'écoute des trois communes.

M. Alain MARTIN pense qu'il est préférable de maintenir notre position et de continuer à travailler tout en préservant la dynamique intercommunale créée par la communauté. La position de ces trois communes est de moins en moins tenable.

M. Jean LEYNAUD considère que ce débat n'est constitué que de non-dits et ces trois communes se positionnent que sur un aspect financier suscité par la commune de Cruas. Tout ce qui a été dit ou fait, n'a eu comme résultat que de ternir l'image de notre communauté de commune avant même qu'elle soit créée et opérationnelle. Il faut que nous prenions contact avec la communauté du Barès-Coiron pour faire cesser ces interférences.

Le premier périmètre proposé, à l'époque par le Préfet Dominique VIAN, répondait à un projet cohérent qui n'aurait pas suscité cette animosité entre nos communes appartenant à des bassins de vie voisins. Aujourd'hui, la dynamique intercommunale des deux communautés est perturbée par des problèmes relationnels qui n'avaient pas lieu d'être.

M. Alain MARTIN estime que la position de ces trois communes ne doit pas influencer sur nos orientations et interventions.

M. Yves CHEVALIER partage le point de vue de Jean LEYNAUD relatif au premier périmètre. Néanmoins, la présence de ces trois communes doit être maintenue.

21h05 : arrivée de M. Michel VALLA (Maire de Privas et délégué communautaire)

- Projet de village-high-tech sur la commune de Rompon :

M. Jean CHOUVIER, maire de Rompon, présente l'historique de ce dossier au conseil communautaire. La commune de Rompon a pris connaissance de ce dossier, en 2001, et sa réponse initiale a été négative. Il s'agissait à l'époque d'un projet de village-fermes porteur d'activité tertiaire.

En mars 2003, le projet est à nouveau présenté à la commune de Rompon, mais il prévoit la réalisation d'un village-high-tech. Les élus de Rompon ont rencontré la D.D.E. et la Chambre d'Agriculture qui ont exprimé un avis défavorable. La chambre de Commerce et de l'Industrie estime que ce projet est une opération foncière & immobilière déguisée.

La commune de Rompon maintient, à ce jour, son avis négatif, car les infrastructures ne peuvent accueillir un tel projet.

M. Edouard LEVEUGLE considère qu'en matière industrielle, quand on a obtenu les finances, l'espace et les partenaires, tout projet devient possible. Ce projet, qui nous est présenté aujourd'hui, comporte un volet sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, comme la télégestion, les centrales téléphoniques... Il est prévu également la création de surfaces pour des activités du tertiaire et un volet habitation. Ce projet serait financé par des apports privés et trois clients potentiels seraient parties prenantes.

M. Edouard LEVEUGLE prévoit de rencontrer le porteur de projet et ses financeurs potentiels.

Le Président François VEYREINC considère que la communauté doit apporter un intérêt particulier sur ce dossier et sur son évolution, dans une logique d'ouverture d'esprit, mais tout en prenant en compte les répercussions sur les équipements publics.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.